

# Synthèse du Rapport d'activité 2<sup>nd</sup> semestre 2017

SOUTIEN  
JURIDIQUE

REPRESENTATION  
D'INTERETS

PUBLICATIONS

FORMATION

Juillet 2017 - Décembre 2017

## SOUTIEN JURIDIQUE

Une part de plus en plus importante de la réglementation nationale, dans de nombreux domaines, est issue du droit de l'Union européenne. Ceci peut parfois empêcher les avocats de disposer d'une compréhension globale et complète du droit pertinent dans les affaires qu'ils ont à traiter.

Pour remédier à ce problème, la DBF répond à des demandes d'avocats concernant la réglementation et la jurisprudence européennes pouvant trouver à s'appliquer dans leurs dossiers. La DBF effectue ainsi des recherches sur les textes pertinents, des études juridiques approfondies pour aider à l'élaboration de consultations et peut fournir des contacts utiles avec des spécialistes en droit européen.

Au cours du second semestre 2017, la DBF a répondu à **11 demandes juridiques de confrères** qui traitaient entre autres :

Exemple 1 : « De la responsabilité pour manquement au droit de la concurrence »

Exemple 2 : « Des procédures transfrontières en matière d'insolvabilité »

Exemple 3 : « De questions de bioéthique »

Exemple 4 : « De l'utilisation de la visioconférence dans les procédures judiciaires »

La DBF a également répondu à d'autres demandes dans le cadre de la collaboration entre les délégations membres du Conseil des Barreaux européens (CCBE).

Exemples :

NOVEMBRE :

Demande des délégations autrichienne et espagnole sur les frais de procédure civile en France

JUILLET :

Demande de la délégation espagnole sur la communication des décisions juridictionnelles et sur les vacations judiciaires

NOVEMBRE :

Demandes des délégations polonaise et slovène sur les conditions relatives à l'examen du Barreau en France

La DBF est également le **soutien technique et juridique sur les questions européennes au service des instances**. Ainsi, elle a transmis au Barreau de Paris des éléments sur le Semestre européen de coordination des politiques économiques, sur l'harmonisation sociale du statut des travailleurs en Europe et sur l'accord commercial CETA entre l'Union européenne et le Canada.

Par ailleurs, la DBF a piloté, sur demande du CNB, la collecte d'informations auprès des délégations nationales du CCBE quant à la transposition en droit national des dispositions sur l'accès partiel aux professions réglementées introduites par la nouvelle directive européenne sur les qualifications professionnelles. Elle a, en outre, recueilli des éléments de droit comparé sur les systèmes nationaux d'aide juridictionnelle et sur l'organisation de la procédure disciplinaire dans les Etats membres de l'Union, afin d'alimenter les travaux des commissions de la Conférence des Bâtonniers.

La DBF reste à la disposition des instances nationales et des ordres pour toute question ou intervention sur des sujets de droit européen.

## **REPRESENTATION D'INTERETS**

La DBF représente les intérêts des avocats français à Bruxelles, notamment lors des discussions de textes devant les institutions pertinentes s'agissant des textes susceptibles d'avoir un impact sur la profession.



La DBF entretient également des liens étroits avec d'autres acteurs sur la scène européenne, tels que la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, le Conseil des Barreaux européens et les autres délégations nationales installées à Bruxelles.

### **X Accès à la justice**

La DBF a contribué aux travaux du groupe de travail « Médiation » nouvellement créé au sein du Comité « Accès à la justice » du CCBE. Le groupe de travail est en cours d'élaboration d'un Guide pour les avocats en matière de médiation. La DBF a participé à la coordination des travaux des experts français qui ont soumis au CCBE des contributions visant à l'élaboration du chapitre 4 « Role of bars and law societies to create a mediation-friendly environment » de ce guide, et a procédé à la traduction du document.

### **X Blanchiment de capitaux et lutte contre le terrorisme**

La DBF a coordonné le travail des experts des comités lutte contre le blanchiment, fiscalité et déontologie au CCBE, dans le suivi de la commission d'enquête sur les Panama Papers et l'élaboration d'un rapport et des recommandations de cette dernière. Les membres de la DBF ont participé, à cet égard, à plusieurs réunions de coordination entre les délégations au CCBE les plus impliquées dans ce dossier. L'action de la DBF s'est concentrée sur la défense des principes et valeurs essentiels de la profession d'avocat au moyen de la rédaction d'amendements présentés par le CCBE aux députés européens membres de la Commission d'enquête.

En outre, la DBF a activement participé aux travaux du CCBE sur la proposition de directive visant à renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au moyen du droit pénal. A ce titre, elle a coordonné le travail des experts des comités antiblanchiment et pénal du CCBE dans la rédaction d'amendements à la proposition de la Commission

européenne, qui ont été transmis au Parlement européen.

## **X Brexit**

La DBF était maître d'œuvre dans l'organisation des réunions « Barreaux27 » rassemblant les délégations des 27 Etats membres de l'Union européenne post-Brexit. La DBF, en soutien de la délégation française au CCBE a initié et permis le changement du mode de fonctionnement du groupe de travail Brexit du CCBE qui désormais, se réunit en deux temps, la première partie de la réunion se déroulant à 27, sans la Délégation britannique qui rejoint la réunion pour la seconde partie à 28. Ces réunions « Barreaux 27 » ont permis de coordonner la position des 27 sur les enjeux, pour les avocats, de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Une position commune a été communiquée à la Commission européenne visant notamment à ne donner de droits acquis qu'aux avocats ayant accédé au titre du Barreau d'accueil ou en ayant formulé la demande avant la date du Brexit. Une position complémentaire a également été préparée par la DBF et soumise à l'approbation des Barreaux 27 à la suite d'une demande de précisions de la Commission européenne confirmant qu'un avocat ne disposant que de son titre du Barreau d'origine n'aurait pas de droits acquis à continuer à exercer sous ce titre. Le projet d'accord - au 8/12/2017 - entre le Royaume-Uni et l'Union a tenu compte de ces remarques et était globalement conforme à la position des Barreaux 27. La DBF rédige régulièrement des notes visant à analyser le contenu et les résultats des différentes phases des négociations du Brexit entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, notamment, concernant les conditions à remplir pour être habilité à plaider devant la Cour de justice de l'Union européenne post-Brexit, le concept de « droits acquis »/grandfathered ...

## **X Convention européenne sur la profession d'avocat**

La DBF a contribué activement, par la rédaction de positions juridiques et par le biais de la représentation d'intérêts auprès du Conseil de l'Europe, à l'adoption par la Commission parlementaire du Conseil de l'Europe d'un projet de Convention européenne sur la profession d'avocat conforme aux intérêts des avocats français et européens. Le projet vise à consolider l'ensemble des valeurs et principes à préserver pour garantir la protection de l'Etat de droit et des avocats comme garants de celui-ci. Le rapporteur du projet, Mme Sabien LAHAYE-BATTHEU a présenté un projet de rapport qui mentionnait les « conseillers juridiques internes » et les « juristes d'entreprises » et recommandait de leur attribuer également la protection de leur secret professionnel. La DBF, en liaison étroite avec ses instances nationales, s'est mobilisée activement toute la journée de la veille du vote en commission des affaires juridiques pour rétablir la situation et recentrer le champ d'application de la Convention aux seuls avocats. En effet, deux parlementaires français ont déposé et soutenu les amendements en ce sens, adoptés à une large majorité, le 12 décembre dernier. La recommandation sera soumise à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 24 janvier prochain.

## **X Cour de justice de l'Union européenne**

La DBF a étudié le rapport de la Cour des comptes de l'Union européenne concernant la gestion des affaires par la Cour de justice de l'Union européenne. S'agissant du point du rapport remettant en cause le français en tant que langue unique du délibéré, elle a défendu, dans le cadre du CCBE, une position privilégiant la défense de la langue française dans ce contexte. La DBF a préparé une note d'alerte et une note détaillée informant les instances des enjeux et du niveau

d'urgence pour l'usage du français. Une réunion quadripartite DBF-instances sera organisée en janvier prochain puis des prises de contact et des rencontres avec les acteurs nationaux et européens pertinents.

### **X Déontologie**

La DBF a poursuivi son travail de coordination des experts français dans l'élaboration d'un modèle de code de déontologie dans le cadre du CCBE. En outre, elle participe au sous-groupe mis en place au sein du comité Déontologie du CCBE relatif aux questions déontologiques soulevées par l'utilisation des plateformes en ligne. A ce titre, la DBF participe aux réflexions menées au sein de sous-groupe en s'appuyant, notamment, sur les travaux du Conseil National des Barreaux.

La DBF a coordonné le travail des experts dans la rédaction d'amendements à la proposition de directive en matière de divulgation des schémas de planification fiscale agressive par les intermédiaires fiscaux de la Commission européenne relative à la préservation du secret professionnel. Elle a soutenu l'élaboration de la Déclaration du CCBE sur le secret professionnel adoptée en septembre dernier.

### **X Etat de droit**

La DBF a suivi activement l'évolution de la situation de l'Etat de droit en Pologne, notamment, par la rédaction et la mise à jour régulière d'une note de contexte. Ces questions ont été abordées plus ou moins succinctement dans le cadre de plusieurs comités du CCBE (surveillance, droits de l'homme, délégation permanente auprès de la CEDH...) et la DBF continue de suivre la question de manière régulière. La DBF suit également l'actualité de la Hongrie et de la Roumanie à ce sujet. Différents contacts tant auprès des délégations que du secrétariat général du CCBE en vue de l'établissement d'un comité dédié à la vigilance nécessaire à l'égard du maintien de l'Etat de droit dans l'Union.

### **X Libre circulation des avocats**

La DBF a travaillé à la rédaction du guide pratique à destination des avocats souhaitant exercer leur libre prestation de services et leur liberté d'établissement dans un autre Etat membre que celui dont ils proviennent, en l'occurrence pour la France. Le CCBE a rassemblé le guide de chaque Etat membre afin d'organiser un événement de promotion de la libre circulation des avocats. La DBF a suivi la conférence organisée par la Commission européenne sur l'impact de la libéralisation sur la qualité de services fournis.

La DBF a également assisté la préparation de l'intervention de M. Pascal EYDOUX, Président du Conseil national des Barreaux devant le groupe PPE au Parlement européen. Celui-ci intervenait au cours d'une table-ronde consacrée aux procédures de notification et contrôle de proportionnalité afin d'éviter une duplication des procédures dans le cadre d'une journée intitulée « The Services Package – an alternative to enforcement action ? ».

### **X Migration**

La DBF a soutenu la prolongation du projet « Les avocats européens à Lesbos ». Ce dernier est arrivé à son terme en juillet dernier et sa prolongation, en partenariat avec Oxfam, aura lieu au moyen de la constitution d'une organisation caritative à responsabilité de droit allemand, gérée

sans responsabilité de la DAV et du CCBE. Dans ce cadre, la DBF a participé aux réflexions sur l'extension du projet et a exprimé la volonté de la Délégation française de rester impliquée à tous les niveaux.

## X Surveillance

La DBF a assisté la demande d'intervention du CCBE auprès de la Cour européenne des droits de l'homme concernant la procédure en cours concernant la loi française relative au renseignement. Un recours en tierce intervention a été présenté devant la CEDH et les observations du CCBE ont été transmises à la Cour. La DBF a également participé à l'étude comparée de la notion de « sécurité nationale » dans les Etats membres ainsi qu'à l'étude de l'initiative MAPPING qui souhaite introduire un instrument juridique sur la protection des droits fondamentaux face aux activités de surveillance. La DBF a également étudié la possibilité et l'intérêt pour les Barreaux européens d'intervenir en tant qu'amicus curiae dans l'affaire Microsoft vs. United States sur la question de la validité d'un mandat de perquisition interne américain sur les données stockées dans des serveurs situés hors des Etats-Unis.

## **PUBLICATIONS**

La DBF envoie quotidiennement, par email, au Conseil National des Barreaux, au Barreau de Paris, à la Conférence des Bâtonniers ainsi qu'aux membres de la Délégation française auprès du CCBE, une **veille numérique** reprenant les actualités juridiques en France et en Europe. Les personnes intéressées pour recevoir cette veille numérique peuvent nous l'indiquer afin d'être ajoutées à la liste de diffusion.



**L'Europe en Bref** reprend, chaque semaine, l'actualité en droit européen sous forme de brèves, les appels d'offre pouvant intéresser les avocats et les feux verts et notifications préalables en matière de concurrence. Cette newsletter gratuite est envoyée à plus de **67 000** abonnés. Les brèves sont également accessibles sur le site Internet de la DBF.



**L'Observateur de Bruxelles** est publié tous les trois mois et reprend l'actualité en droit européen, mais offre également des articles écrits par des spécialistes de droit européen. La revue compte actuellement **921** abonnés. Cette publication distribuée par les Editions BRUYLANT a été intégrée sur le site en ligne Strada Lex Europe et la DBF devrait être destinataire au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 du nombre d'abonnements conclus sous cette forme et le décompte des recettes à encaisser.

## Les thèmes des derniers numéros :

Juillet 2017 n°109 : Actualités du droit fiscal de l'Union européenne

Octobre 2017 n°110 : Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

Janvier 2018 n°111 (à paraître) : Droit bancaire et financier européen



La DBF envoie par email, tous les mois, à tous les Bâtonniers de France, un **Flash Bâtonniers** afin de les tenir informés des actualités européennes les plus importantes intervenues au cours du mois. Ceux-ci sont également disponibles sur le site Internet de la DBF.

Il revient à chaque Bâtonnier de diffuser le plus largement possible cette lettre tant aux membres du Conseil de l'Ordre qu'aux avocats inscrits au Barreau afin d'accroître auprès d'eux la visibilité des actions de la DBF.

La DBF contribue à chaque numéro du **Journal des Bâtonniers & des Ordres**, édité par la Conférence des Bâtonniers, en publiant un article de fond sur l'actualité du droit de l'Union. Ainsi, ont été publiés, dans le numéro 30 (Janvier - Février - Mars), un article sur les modalités d'exécution du nouveau divorce par consentement mutuel et, dans le numéro 31 (Avril - Mai - Juin), une analyse de l'arrêt Sommer c. Allemagne en matière de secret professionnel.

## FORMATION

Afin que les avocats français bénéficient d'une meilleure connaissance du droit européen, la DBF organise des séminaires de formation et de perfectionnement à Bruxelles, dans les Barreaux et dans les écoles d'avocats. Chaque année, les Entretiens européens de la DBF font venir des intervenants de qualité, notamment, des hauts fonctionnaires des institutions européennes, des magistrats et des avocats européens sur des sujets variés en adéquation avec l'actualité juridique.

La DBF a organisé **trois Entretiens européens** au cours du second semestre sur les thématiques suivantes :



• « Fonction publique européenne : accompagner et défendre efficacement le personnel des institutions et agences européennes », qui a rassemblé 40 participants, le 13 octobre dernier.



• « Les derniers développements du droit européen de la concurrence » qui a rassemblé 36 participants, le 8 décembre dernier.



ENTRETIENS EUROPEENS  
A BRUXELLES  
VENDREDI 15 DECEMBRE 2017  
DROIT DOUANIER EUROPEEN :  
Evolutions, enjeux et opportunités

Inscriptions et informations  
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu  
Site : www.dbfbruxelles.eu

• « Droit douanier européen : évolutions, enjeux et opportunités » qui a rassemblé 58 participants, le 15 décembre dernier.

La DBF a organisé **une conférence à Paris** au cours du second semestre sur la thématique suivante :



• « Les questions préjudicielles à la Cour de Justice : outil précieux pour le juge et l'avocat », qui a rassemblé 155 participants, le 12 octobre dernier.

La DBF est intervenue à l'Haute Ecole des Avocats Conseils (HEDAC) de Versailles, les 25 octobre dernier, pour présenter aux élèves-avocats un panorama du droit de l'Union européenne et de ses institutions. Cette intervention a visé à faire connaître l'impact du droit de l'Union européenne sur le droit national, notamment, sur la réglementation de la profession d'avocat, et à présenter les bases des procédures contentieuses et non-contentieuses prévues par le droit de l'Union, à la disposition des avocats.

La DBF est intervenue dans le cadre du Stage international du Barreau de Paris, le 9 octobre dernier, pour présenter la DBF, le CCBE et leurs activités aux avocats étrangers participants. Il s'agissait, également, de leur expliquer le fonctionnement de l'Union européenne, leur présenter les procédures contentieuses et non contentieuses prévues par le droit de l'Union, ainsi que les libertés fondamentales prévues par les traités et leur impact sur la profession d'avocat. Elle a également organisé, le 24 octobre dernier, la journée de visite à Bruxelles du stage international, notamment, auprès des institutions de l'Union européenne, en l'occurrence, la Commission européenne et le Parlement européen.

## RELATIONS EXTERIEURES / EVENEMENTS

### **X Campus Avocat Paris (4 juillet)**

Le Président de la DBF est intervenu, le 4 juillet dernier, dans le cadre du Campus Avocat organisé par le Barreau de Paris au Jardin d'acclimatation. Il intervenait avec M. Jean-Paul HORDIES dans le cadre d'une conférence intitulée « Fondamentaux du droit de l'Union européenne pour avocat : responsabilité et crédibilité, comment utiliser le droit de l'UE devant le juge national en toute matière ? ». Il s'agissait d'exposer les différentes voies de recours disponibles pour les avocats afin d'assurer une bonne application du droit de l'Union et, notamment, le renvoi préjudiciel.



### **X Conférence « Imaginer une nouvelle Europe des droits et libertés » (19 septembre)**

La DBF a participé à l'organisation, avec le Barreau de Paris, de la conférence consacrée à la défense de l'Etat de droit et des droits fondamentaux dans l'Union européenne. Il s'agissait, notamment, d'échanger sur la situation en Pologne à l'heure des menaces contre l'Etat de droit qui ont eu lieu dans ce pays. Les intervenants à cette table-ronde étaient M. Jerzy STĘPIEŃ, ancien Ministre, ancien juge à la Cour constitutionnelle polonaise, Président de la Fondation Lech Wałęsa, M. Krystian Maksymilian MARKIEWICZ, Juge et Professeur et M. Mikołaj PIETRZAK, Bâtonnier de Varsovie.

### **X Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (5 octobre)**

La DBF a suivi et contribué aux travaux du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale. Elle a, notamment, suivi les travaux à l'aide de la présence d'un représentant des Barreaux français à chacune des réunions, en coordination avec la Chancellerie et la Commission européenne et rédigé des comptes rendus de ces réunions.

Ainsi, les avocats français étaient représentés à plusieurs évènements :

- Le 5 octobre lors d'une réunion portant sur la saisie conservatoire des comptes bancaires et l'injonction de payer européenne, à Bruxelles,
- Les 30 novembre et 1er décembre lors d'une réunion portant sur les notifications et l'obtention de preuves, organisée par la Présidence estonienne à Tallin,
- Les 7 et 8 décembre lors de la réunion annuelle des membres français du Réseau et de la réunion restreinte des points de contacts du RJECC, à Paris

### **X Rencontre MEDEF (12 octobre)**

La DBF est intervenue, le 12 octobre dernier, au cours d'un rencontre avec une délégation d'une vingtaine de chefs d'entreprises et de professions libérales d'Ille-et-Vilaine. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger concernant la situation des professions réglementées et, notamment, s'agissant de la réglementation de la profession d'avocats en vertu des obligations du droit de l'Union européenne.

### **X Congrès des 25 ans de l'ERA (19-20 octobre)**

La DBF était présente, les 19 et 20 octobre dernier, au Congrès de célébration du 25ème anniversaire de l'Académie de droit européen (ERA), en présence, notamment, de M. Koen LENAERTS, Président de la Cour de justice de l'Union européenne. Elle a pu assister aux nombreux échanges entre praticiens du droit européen qui concernaient, notamment, la légitimité démocratique de l'Union européenne, l'approfondissement du marché intérieur et les perspectives d'avenir du droit européen et de sa pratique au bénéfice des citoyens de l'Union européenne.

### **X 25<sup>e</sup> anniversaire (5 juillet) et Convention nationale du Conseil national des Barreaux (18-21 octobre)**

La DBF était présente, le 5 juillet dernier, à la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire du Conseil national des barreaux. Cette soirée anniversaire des 25 ans du CNB a permis de rappeler la place prise depuis 1992 par l'institution et son rôle dans la représentation de la profession, en présence de Mme Nicole BELLOUBET, Ministre de la Justice, et de M. Jean-Marc SAUVE, Vice-président du Conseil d'Etat.

La DBF était également présente, du 18 au 21 octobre dernier, à la Convention nationale du Conseil national des Barreaux intitulée « Economie, numérique et territoires : les nouvelles stratégies pour l'avocat ». Cet événement était l'occasion d'échanger avec les près de 6 000 avocats présents à l'évènement à propos des enjeux européens affectant la profession d'avocat à l'échelle européenne et de faire connaître les missions de la DBF et son implication permanente dans l'activité législative et administrative des institutions européennes qui affecte la profession.

### **X Journée Europe organisée par [Avocats.be](http://Avocats.be) (9 novembre)**

Le Président de la DBF est intervenu, le 9 novembre dernier, à l'occasion de de la Journée Europe organisée pour les bâtonniers belges francophones par [Avocats.be](http://Avocats.be). Il est intervenu au cours d'une rencontre organisée en présence du Conseil des Barreaux européens (CCBE) et des représentants permanents de plusieurs barreaux nationaux. Il a eu l'occasion de présenter les tâches effectuées par la DBF en tant que représentation permanente à Bruxelles des intérêts de la profession et de l'ensemble des avocats qui la composent, notamment, en matière de représentation de ces intérêts au sein du CCBE et auprès des différentes institutions de l'Union européenne.

### **X Campus européen à Madrid (13-14 novembre)**



Le Président de la DBF est intervenu, les 13 et 14 novembre dernier, au cours de l'évènement Campus européen organisé à Madrid par le Barreau de Paris. Il était le modérateur d'une table-ronde intitulée « L'avenir du droit en Europe : CCBE, Code européen des affaires » qui rassemblait M. Frédéric SICARD, Bâtonnier de Paris, Mme Célia ZOLYNSKI, Professeure de droit, Carlos FERNANDEZ-LERGA GARRALDA, Avocat au Barreau de Madrid et M. Oriol RUSCA NADAL, Ancien Bâtonnier de Barcelone. Il est également intervenu dans le cadre d'une seconde table-ronde consacrée au secret professionnel de l'avocat et aux nouvelles technologies.

### **X Campus européen à Madrid (13-14 novembre)**

La DBF a rencontré, le 16 novembre dernier, M. Humbert DE BIOLLEY et Mme Caroline SEPULCHRE du bureau de liaison bruxellois du Conseil de l'Europe. Une rencontre de suivi devrait être organisée prochainement.

### **X Assemblée générale décentralisée de la Conférence des Bâtonniers à Strasbourg (24 novembre)**



La DBF a contribué à l'organisation de l'Assemblée générale décentralisée de la Conférence des bâtonniers à Strasbourg. A cette occasion, la DBF a, notamment, organisé deux table-rondes.

La première, consacrée à la protection, par les avocats, des données à caractère personnel, a réuni M. Michel BENICHO, Président d'honneur de la Conférence des Bâtonniers, M. Philippe BARON, membre du Bureau de la Conférence, Mme Eva PASTRANA, coordinatrice du programme «

HELP dans les 28 » du Conseil de l'Europe, Mme Loredana TASSONE, avocate aux Barreaux de Rome et Strasbourg et M. Bruno BLANQUER, membre du Bureau de la Conférence.

La seconde, relative à la défense de la défense, était composée de deux sous-tables rondes, relatives, respectivement, à la liberté d'expression et à la défense du secret professionnel. La première sous-table-ronde était composée de M. Bernard CHAMBEL, ancien Président de la Conférence des Bâtonniers, M. Pascal DOURNEAU-JOSETTE, chef de division à la CEDH, Mme Maryvonne LOZACHMEUR, Vice-Présidente de la Conférence et M. Basile ADER, Vice-bâtonnier élu de l'Ordre des avocats de Paris. La seconde sous-table-ronde a réuni M. Michel FARAUD, Vice-président de la Conférence des Bâtonniers, M. Basile ADER, M. Pascal DOURNEAU-JOSETTE et M. Roland GRAS, ancien Vice-Président de la Conférence.

### **X Rentrée solennelle du Barreau de Paris (1<sup>er</sup> décembre)**

Le Président de la DBF était présent, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, à la cérémonie de Rentrée solennelle du Barreau de Paris. Au cours de cette cérémonie, durant laquelle est intervenu, notamment, M. Pierre MOSCOVICI, Commissaire européen aux affaires économique et financières, à la fiscalité et aux douanes, le Bâtonnier de Paris a délivré un discours portant sur la construction européenne, notamment, s'agissant de la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales.

### **X Paris juridiction commerciale internationale (13 décembre)**

Le Président de la DBF était présent, le 13 décembre dernier, à la conférence « Paris juridiction commerciale internationale » organisé par Paris Place de droit. Cette conférence a été l'occasion, sous le patronage de Mme Nicole BELLOUBET, Ministre de la Justice et en présence de Mme le Bâtonnier de Paris, de rappeler le poids économique de la place de droit de Paris et l'expérience de la chambre internationale du tribunal de commerce de Paris ainsi que d'installer la chambre internationale de la Cour d'appel de Paris.

### **X Conférence « Electrochoc numérique » [Avocats.be](http://Avocats.be) (14 décembre)**

La DBF était présente, le 14 décembre dernier, à la deuxième édition de la conférence « Electrochoc numérique » organisé par [Avocats.be](http://Avocats.be). Cette conférence visait à présenter les défis que posent les technologies numériques à la profession d'avocat, notamment à travers le prisme des attentes nouvelles des acteurs économiques et des avocats. Il s'agissait également de présenter les atouts de l'évolution numérique en cours du point de vue de la gestion des cabinets d'avocats, de la conclusion d'actes légaux et de la communication.

### **X Conférence formation judiciaire (14 décembre)**

La DBF a assisté, le 14 décembre dernier, à la conférence consacrée aux défis et opportunités de la formation des avocats organisée par le Conseil des Barreaux européennes (CCBE). Les différents thèmes de discussion étaient relatifs, notamment, à l'évolution de la gestion des cabinets d'avocats, aux outils innovants de formations tels que les MOOC, webinars et programme de réalités virtuels et le montage de projets de financement. La conférence a visé, également, à fournir une introduction à la plateforme européenne de formation sur le portail e-justice, opportunité pour partager les solutions innovantes en la matière.



Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1  
1040 Bruxelles  
Belgique  
Tél : +32 (0)2 230 83 31  
e-mail : [dbf@dbfbruxelles.eu](mailto:dbf@dbfbruxelles.eu)  
[www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)  
 [@DBFBXL](https://twitter.com/DBFBXL)